

Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 9-2007

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre à dix huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 04 septembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44
Membres présents: 32 (quorum atteint)
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 35

Présents(es)

Bérengère ANDRE,
Jean-Claude ARMAND,
Gérard AZIBI,
J-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Robert BONTOUX,
Jean Pierre BUIX,
Pierre COMBES,
Gérard COUPON,
Pierre ETIENNE,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,
Laurent HARO,

Jean-Claude HUMBERT,
Pierre JOLY,
Bruno LAGIER,
Bernard LANTEAUME,
Anicq LECOCQ
Nadia MACIPÉ,
Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR
Alain MONGE
Patricia MORHET-RICHAUD,
Christine NIVOU,
Marianne ORY,
Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,

Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Jeanine THAIN,
Eliane TERRAS,
Catherine VESPIER,
Jean-François SIAUD,

Autres :

Jean-Luc GAUCHET,
Frédéric GIRARD,
Lionel TARDY,
Gilberte BREMOND,

Pouvoirs :

Michèle EYBALIN pouvoir à Marianne ORY, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Paul ARNOUX pouvoir à Pierre Combes

Excusés(es)

Paul ARNOUX, Paul AUMAGE, Jean BESSON, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Thierry CORNILLET, Thierry DAYRE, Michèle EYBALIN, Eliane GIRAUD, Michel GRÉGOIRE, René PLANES,

Objet : Création du poste de Jérôme Aubert en CDD :

Le Président rappelle au comité syndical que le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, statutairement, reprend le programme européen LEADER+. Il rappelle également que Jérôme Aubert était employé au Syndicat d'Aménagement des Baronnies avec un contrat à durée déterminée sur une mission, entre autre, d'archivage des dossiers européens Leader+.

Cette mission d'archivage n'étant pas achevée, il est proposé de la terminer. Le temps de travail nécessaire a été évalué à un mois.

Sur cet exposé, le Président propose qu'un poste de secrétariat soit proposé à Jérôme Aubert à compter du 1^{er} octobre 2007 pour une durée déterminée d'un mois et qu'il soit établi sur la base de l'indice brut 341 majoré 322. La rémunération sera celle d'un agent à temps complet (35h hebdomadaires) et sera calculée en référence à l'indice précité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à établir et à signer le contrat de travail lié à ce poste.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD